

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC CHARGE VENDEUR
(Sauf convention contraire)

(TVA incluse à 20%)
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
La délivrance d'une note est obligatoire

<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>Honoraires</u>
Jusqu'à 150 000 €	9 000 € TTC
De 150 001 € à 250 000 €	12 000 € TTC
De 250 001 € à 350 000 €	15 000 € TTC
De 350 001 € à 400 000 €	17 000 € TTC
De 400 001 € à 450 000 €	18 000 € TTC
De 450 001 € à 500 000 €	19 000 € TTC
Plus de 500 001 €	4 %

Honoraires rédaction de compromis : 250 €

HONORAIRES DE LOCATION

- 3 € du m² : état des lieux (à la charge du bailleur et du locataire)
- 8 € du m² : en zone non tendue : visite, rédaction de bail, signature (à la charge du bailleur et du locataire)
- 10 € du m² : en zone tendue : visite, rédaction de bail, signature (à la charge du bailleur et du locataire)
- 12 € du m² : en zone très tendue : visite, rédaction de bail, signature (à la charge du bailleur et du locataire)
- 60 € TTC : frais d'entremise et négociation (à la charge du bailleur).

BAUX COMMERCIAUX ET BAUX PROFESSIONNELS

Rédaction d'actes : 20% ttc du loyer annuel hors charge du locataire.

Rédaction du bail : 300 TTC à la charge du bailleur.

ORPI AGENCE DU COLOMBIER 4,bis Grande Rue - 91630 MAROLLES EN HUREPOIX.

SARL /Capital social de 1 000 € enregistrée au RCS d'EVRY sous le n°908 712 516 - TVA Intracommunautaire n°FR75 908 712 516.

Carte professionnelle délivrée par la CCI de l'Essonne n°9101 2022 000 000 005.

Honoraires au 27 novembre 2025.